

## Bureaux de votes dans le Cher

### A Bourges

- *École de Pignoux, rue du Parc* : pour les bureaux de vote Nicolas-Leblanc, Pignoux, Sembat.
- *École des Pijolins, rue du 1er-Régiment-d'Artillerie* : pour les bureaux de vote Jean-Baffier, Pijolins, la Rottée.
- *École Jules-Ferry, rue Eirik-Labonne* : pour les bureaux de vote Jean-Macé et Jules-Ferry.
- *École Maryse-Bastié, 3 rue Louis-Bréguet* : pour les bureaux de vote Barbès et Maryse-Bastié.
- *École Paul-Arnault, rue Albert-Camus* : pour les bureaux de vote Paul-Arnault, Turly, Pressavois.
- *Espace Michel-de-Bourges, 14 rue Michel-de-Bourges* : pour les bureaux de vote hôtel de ville, Cour-Chertier, Beaumont, Auron halle, Auron Barbès, Littré.
- *Grand-Meaulnes, salle polyvalente de l'école, 30 rue Stéphane-Mallarmé* : pour les bureaux de vote Chancellerie, Grand-Meaulnes, Marcel-Plaisant.
- *École Herbinière-Lebert, rue Marguerite-Audoux* : pour le bureau de vote Herbinière-Lebert.
- *Petite salle des fêtes d'Asnières-lès-Bourges, rue Pierre-et-JaneBoiteau* : pour le bureau de vote Jacques-Prévert.

### A Vierzon

**Vierzon 1** : *Salle du Beffroi, rue de la Poterie.*

Pour les communes de Nançay, Neuvy-sur-Barangeon, Saint-Laurent, Vignoux-sur-Barangeon, Vouzeron et les bureaux de Vierzon n° 1, 2, 3, 10, 11, 13, 17, 20, 21, 22, 23, 24.

**Vierzon 2** : *Salle Laroche, passage Levêque.*

Pour les communes de Méry-sur-Cher, Saint-Hilaire-de-Court, Thenioux et les bureaux de Vierzon n° 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 14, 15, 16, 18, 19, 25, 26, 27.

### Dans le reste du Cher

**Aubigny-sur-Nère** : *Salle de danse, place de la Résistance.*

Pour les communes de Aubigny-sur-Nère, Argent-sur-Sauldre, Aubigny, Blancafort, Brinon-sur-Sauldre, Clémont, Ennordres, La Chapelle-d'Angillon, Ménétréol-sur-Sauldre, Oizon, Presly, Sainte-Montaine.

**Avord** : *Maison des jeunes, place Colonel-Bouyer.*

Pour les communes de Avord, Baugy, Bengy-sur-Craon, Chassy, Crosses, Farges-en-Septaine, Jussy-Champagne, Laverdines, Moulins-sur-Yèvre, Nohant-en-Goût, Osmoy, Raymond, Villabon, Villequiers.

**Charenton-sur-Cher** : *École primaire, 89 rue Nationale.*

Pour les communes de Arpheuilles, Bannegon, Bessais-le-Fromental, Coust, Charenton, Le Pondy, Saint-Pierre-les-Étieux, Thaumiers, Vernais.

**Châteaumeillant** : *Salle Maurice-Delaire, place de la Résistance.*

Pour les communes de Beddes, Châteaumeillant, Culan, Le Châtelet, Maisonnais, Préveranges, Reigny, Rezay, Saint-Christophe-le-Chaudry, Sidiailles, Saint-Jeanvrin, Saint-Maur, Saint-Pierre-les-Bois, Saint-Priest-la-Marche, Saint-Saturnin.

**Châteauneuf-sur-Cher** : *Maison des associations, rue de l'Île.*

Pour les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Chambon, Chavannes, Corquoy, Crézançay-sur-Cher, Serruelles, Saint-Loup-des-Chaumes, Saint-Symphorien, Uzat-le-Venon, Vallenay, Venesmes

**Dun-sur-Auron** : *Ancienne bibliothèque, rue du Collège.*

Pour les communes de Annoix, Bussy, Chalivoy-Milon, Cogny, Contres, Dun-sur-Auron, Lantan, Osmery, Parnay, Saint-Denis-de-Palin, Saint-Germain-des-Bois, Vernueil, Vornay.

**Graçay** : *Salle associative, rue Félix-Pyat.*

Pour les communes de Dampierre-en-Graçay, Genouilly, Graçay, Nohant-en-Graçay, Saint-Georges-sur-la-Prée.

**Henrichemont** : *Salle du rez-de-chaussée, mairie, 1 place de l'Hôtel-de-Ville.*

Pour les communes de Achères, Henrichemont, Humbligny, Ivoy-le-Pré, La Chapelotte, Montigny, Neuilly-en-Sancerre, Neuvy-Deux-Clochiers.

**La Chapelle-Saint-Ursin** : *Salle des mariages de la mairie, 1 rue de l'Église.*

Pour les communes de La Chapelle-Saint-Ursin, Marmagne.

**La Guerche-sur-l'Aubois** : *Salle multifonction, place Auguste-Fournier.*

Pour les communes de Apremont-sur-Allier, Cours-les-Barres, Cuffy, Germigny-l'Exempt, Jouet-sur-l'Aubois, la Chapelle-Hugon, Le Chautay, La Guerche, Torteron.

**Les Aix-d'Angillon** : *Salle Justice-de-Paix, rue de la République.*

Pour les communes de Les Aix-d'Angillon Les Aix, Aubinges, Azy, Brécy, Etréchy, Morogues, Parassy, Rians, Soulangis, Saint-Céols.

**Levet** : *Compexe Guyot, rue Charles- de-Mangou.*

Pour les communes de Levet, Lapan, Levet, Lissay-Lochy, Senneçay, Saint-Lunaise, Vorly.

**Lignières** : Salle communale n° 1, 2 rue du Docteur-Bonnet.

Pour les communes de Chezal-Benoît, Ids-Saint-Roch, Ineuil, La Celle-Condé, Lignières, Montlouis, Morlac, Saint-Baudel, Saint-Hilaire-en-Lignières, Touchay, Villecelin.

**Lury-sur-Arnon** : *Salle de la mairie, 25 rue de la mairie.*

Pour les communes de Lury-sur-Arnon Brinay, Cerbois, Chéry, Lazenay, Limeux, Lury, Massay, Méreau.

**Mehun-sur-Yèvre** : *Salle Maurice-Genevoix, rue Augustin-Guignard.*

Pour les communes de Mehun-sur-Yèvre Allouis, Berry-Bouy, Foëcy, Mehun-sur-Yèvre, Preuilly, Quincy, Sainte-Thorette.

**Nérondes** : *Salle Saint-Étienne, rue du Cimetière.*

Pour les communes de Blet, Charly, Cornusse, Croisy, Flavigny, Ignol, Lugny-Bourbonnais, Menetou-Couture, Mornay-Berry, Nérondes, Ourouer-les-Bourdelins, Saint-Hilaire-de-Gondilly, Tendron.

**Orval** : *Centre socio-culturel, avenue de Sully.*

Pour les communes de Bouzais, Marçais, Nozières, Orcenais, Orval.

**Saint-Amand-Montrond** : *Maison des associations, 5 allée de la Vigne-du-Prince.*

Pour les communes de Bruère-Allichamps, Colombiers, La Celle, Drevant, Farges-Allichamps, La Groutte, Meillant, Saint-Amand-Montrond.

**Saint-Doulchard** : *Centre socio-culturel, rue de la Vallée.*

Pour la commune de Saint-Doulchard.

**Saint-Florent-sur-Cher** : *Petite salle Roseville, rue du Lavoir.*

Pour les communes de Chârost, Civray, Le Subdray, Lunery, Mareuil-sur-Arnon, Morthomiers, Plou, Poisieux, Primelles, Saugy, Saint-Ambroix, Saint-Caprais, Saint-Florent-sur-Cher, Villeneuve-sur-Cher.

**Saint-Germain-du-Puy** : *Annexe de l'espace Mandela, rue Léonard-Hippolyte-Roger.*

Pour les communes de Saint-Germain-du-Puy, Saint-Michel-de-Volangis, Sainte-Solange.

**Saint-Martin-d'Auxigny** : *Salle multimodale, place de la Mairie.*

Pour les communes de Allogny, Fussy, Menetou-Salon, Méry-ès-Bois, Pigny, Saint-Éloy-de-Gy, Saint-Georges-sur-Moulon, Saint-Martin-d'Auxigny, Saint-Palais, Vasselay, Vignoux-sous-Les-Aix.

**Sancergues** : *Salle de la mairie, 8 rue Hubert-Gouvernel.*

Pour les communes de Argenvières, Beffes, Charentonnay, Chaumoux, Marcilly, Couy, Garigny, Groises, Herry, Jussy-le-Chaudrier, La Chapelle-Montlinard, Lugny-Champagne, Marseilles-lès-Aubigny, Sancergues, Sevry, Saint-Léger-le-Petit, Saint-Martin-des-Champs, Précý, Savigny-le-Vif.

**Sancerre** : *Salle des Aînés, cour du 18-Juin.*

Pour les communes de Bannay, Bué, Couargues, Crézancy-en-Sancerre, Feux, Gardafort, Jalognes, Menetou-Râtel, Ménétréol-sous-Sancerre, Sancerre, Sens-Beaujeu, Saint-Bouize, Saint-Satur, Sury-en-Vaux, Thauvenay, Veaugues, Verdigny, Vinon.

**Sancoins** : *Salle de la Douma, place du Champ-de-Foire.*

Pour les communes de Augy-sur-Aubois, Chaumont, Givardon, Grossouvre, Mornay-sur-Allier, Neuilly-en-Dun, Neuvy-le-Barrois, Sagonne, Saint-Aignan-des-Noyers, Véreaux.

**Saulzais-le-Potier** : *Salle de la mairie, 2 place du Marché.*

Pour les communes de Ainay-le-Vieil, Arcomps, Ardenais, Épineuil-le-Fleuriel, Faverdines, La Celette, La Perche, Loye-sur-Arnon, Saint-Georges-de-Poisieux, Saint-Vitte, Saulzais-le-Potier, Vesdun.

**Sury-près-Léré** : *Salle Eugène-Chigault, Route de Savigny.*

Pour les communes de Belleville-sur-Loire, Boulleret, Léré, Santranges, Savigny-en-Sancerre, Sainte-Gemme-en-Sancerrois, Sury-près-Léré.

Pour les communes de Arçay, Plaimpied-Givaudins, Soye-en-Septaine, Saint-Just, Trouy.

**Vailly-sur-Sauldre** : *Salle de réunion de la mairie, place du 8-Mai-1945.*

Pour les communes de Assigny, Barlieu, Concessault, Dampierre-en-Crot, Jars, Le Noyer, Subligny, Sury-ès-Bois, Vailly-sur-Sauldre, Thou, Villegenon.